

LE KROLL



J'Y VOIS CLAIR



PIERRE BOUILLON

Doit-on corser les règles des absences injustifiées à l'école ?

Actuellement, les règles varient suivant le niveau d'enseignement. L'élève de secondaire peut s'absenter 20 demi-jours sans se justifier. C'est trop aux yeux de la ministre Joëlle Milquet qui ramène la barre à 9 demi-jours, comme c'est le cas au primaire, dans un décret voté ce mardi.

Les absences sans justifications. Les élèves peuvent s'absenter de l'école pour des motifs légitimes - une maladie, le décès d'un parent, un cas de force majeure, une grève des bus, etc. Ils peuvent aussi s'absenter... sans devoir se justifier. Par an, l'élève a ainsi droit à 9 demi-jours d'absence au primaire, 20 demi-jours d'absence au secondaire - étant entendu que sécher un cours suffit pour que l'on soit considéré comme ayant brossé un demi-jour. Au-delà des limites fixées, élève et parents sont convoqués par la direction, qui peut activer les services d'aide à l'élève - le CPMS, un médiateur ou un Service d'accrochage scolaire (SAS), spécialisé dans la rescolarisation des élèves en décrochage.

Les élèves « libres ». Au secondaire, si l'élève dépasse la barre des 20 demi-jours d'absence, l'élève perd carrément son statut d'élève régulier. Il devient élève « libre » (s'il se montre toujours à l'école...) et son année sera fichue - son travail ne sera pas sanctionné.

Il peut se repentir, redevenir assidu et retrouver son statut d'élève régulier, par dérogation ministérielle. Mais en cas de rechute, c'est fini: il se retrouve élève libre et, cette fois, c'est définitif.

Une mesure jugée exagérée. La barre de 20 demi-jours a été jugée exagérée par Joëlle Milquet (CDH), la ministre de l'Éducation. Celle-ci a rédigé un décret - adopté ce mardi - ce sera désormais 9 demi-jours pour tout le monde, pour le primaire comme pour le secondaire. Et dès le 9^e demi-jour d'absence, l'élève sera signalé à l'administration. On raccourcit donc le délai d'intervention et on accélère la prise en charge de l'élève ayant que la situation soit devenue ingérable - on

estime, assez logiquement, que plus l'absence se prolonge, plus il est difficile de faire revenir l'élève dans le circuit. Une fois prévenue, l'administration pourra mobiliser les services d'aide, dont les SAS. Ceux-ci étant submergés de cas (entre 500 et 600 jeunes par an, dit-on au cabinet Milquet), le SAS pourra activer d'autres organismes (publics ou ASBL) versés dans le soutien aux jeunes. En outre, les SAS pourront établir avec eux des conventions de partenariat.

Près de 3,5 % d'absents invétérés en primaire. Les élèves décrocheurs, qui dépassent le nombre d'absences autorisées, représentent 3,47 % de la population au primaire. On comptait, en cette année scolaire 2014-2015, quelque 334.729 élèves au primaire. Sur ce contingent, 11.616 ont fait l'objet d'un dossier à l'administration pour absences excessives (ils ont dépassé les 9 demi-jours d'absence non justifiée autorisés). Soit une part de 3,47 %.

Le secondaire scolarise 304.924 jeunes. Sur ce contingent, 6.426 ont fait l'objet d'un dossier pour absences excessives

Et 2,1 % dans le secondaire. Le secondaire scolarise 304.924 jeunes. Sur ce contingent, 6.426 ont fait l'objet d'un dossier pour absences excessives (plus de 20 demi-jours d'absence). Soit une part de 2,1 %. Le nombre de décrocheurs est donc inférieur au secondaire, ce qui s'explique par le fait que l'absence qui y est tolérée est deux fois supérieure à la limite fixée au primaire, ce qui ne sera plus le cas à partir de septembre : la tolérance sera désormais fixée à 9 demi-jours partout.

Les grands dégâts des petites radiations

- Même à doses faibles mais répétées, les rayonnements ionisants augmentent le risque de leucémie.
► Ces rayons sont utilisés dans les centrales nucléaires et dans les hôpitaux.
► L'étude publiée dans « The Lancet » a rassemblé plus de 300.000 personnes.



Les rayons ionisants des scanners peuvent avoir un effet sur la santé du patient, comme celle du personnel médical.

LEXIQUE

Rayons ionisants: Les rayons ionisants font partie de la vie quotidienne. Ils sont partout et peuvent aussi être naturels, comme les rayons cosmiques par exemple. Mais certains sont utilisés à des fins médicales, comme les rayons X. Ils traversent les tissus vivants et peuvent les endommager s'ils sont utilisés trop fréquemment. Plus la personne est jeune, plus elle est sensible. Les techniques utilisant ces rayons ionisants sont la radiographie, le scanner, la radioscopie, la scintigraphie, le SPECT et le PET scan.

La radiographie: Cette technique prend une « photo » d'une partie du corps humain, grâce aux rayons X. Elle permet de savoir si votre os est cassé, mais dépiste aussi les cancers. Une radiographie correspond à une exposition naturelle aux rayons ionisants variant de trois jours à 14 mois en fonction de l'organe visé.

Le scanner: Il utilise la même technique que la radiographie, mais il prend plus d'images, ainsi que des coupes transversales du corps. Le patient est alors représenté en trois dimensions. Celui qui subit un scanner est exposé à une plus forte dose de rayons, correspondant à une exposition naturelle variant d'un mois à quatre ans selon l'organe concerné.

BELGIQUE

Un examen par an en moyenne

« Chaque Belge réalise en moyenne un examen radiographique par an. 1 Belge sur 5 réalise chaque année un examen par tomodensitométrie (CT-scan). Les examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM) - qui ne génèrent pas de rayons X - sont moins fréquents (en moyenne 1 Belge sur 20 par an) », indique le SPF Santé publique. Nous sommes de plus gros consommateurs que nos voisins. Ainsi, les Belges sont en moyenne « exposés 1,5 fois plus que les Français et 3 fois plus que les Néerlandais », poursuit le SPF. Une campagne annuelle (« Pas de rayons sans raisons ») a été lancée en 2012 pour « réduire toute exposition inutile et promouvoir l'utilisation correcte de l'imagerie médicale ». En 4 ans, le nombre de CT scans a continué de « croître mais plus lentement qu'auparavant », confie-t-on au SPF Santé publique.

Durant la précédente législature, il avait été décidé d'augmenter le nombre d'appareils IRM dans les hôpitaux afin d'offrir une alternative aux scanners. Dans un premier temps, 12 appareils devaient être installés entre janvier 2015 et la fin 2016. Interrogée ce mardi en commission, la ministre de la Santé Maggie De Block a rappelé que le remplacement des scanners par les 12 IRM devait être une opération neutre d'un point de vue budgétaire. C'est la « condition à la programmation d'une tranche suivante d'appareils au cours des années suivantes ».

V. JA.

MÉDICAL

« L'IRM ne se prête pas à tous les organes »

Le Pr Emmanuel Coche est chef de service et du département de radiologie aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles.

Observez-vous une augmentation du nombre d'exams médicaux utilisant les rayonnements ionisants ?

Il y a une augmentation dans tous les pays et hôpitaux parce que les CT scans sont très performants, très rapides (par rapport à l'imagerie par résonance magnétique, IRM) et assez accessibles (il y en a davantage que des IRM). Et parce que nous avons une population vieillissante avec des cancers.

Ne peut-on pas utiliser davantage l'IRM ? Nous essayons de le faire mais l'IRM ne se prête pas à tous les organes. Et puis, les frais de maintenance de l'IRM sont plus élevés. Et il y a ce problème d'accessibilité.

Le personnel de santé est-il suffisamment protégé ? Le personnel porte un dosimètre et se trouve souvent dans une autre pièce. Tant pour lui que pour le patient, nous prenons toutes les précautions. Nous travaillons avec le principe de « dose aussi basse et efficace que possible ». Il y a aussi des nouvelles technologies qui permettent de réduire au maximum l'irradiation. Avant, un scanner du thorax délivrait 10 mSv, aujourd'hui, nous sommes à 1 ou 2. Et avec la nouvelle technologie, je peux même descendre à 0,06-0,07.

V. JA.

NUCLÉAIRE

Radiations dans les centrales

Dans l'étude du Lancet, la dose moyenne cumulée des travailleurs était de 16 mSv. Et la dose moyenne annuelle était de 1,1 mSv. « Or, les doses considérées acceptables pour les travailleurs des centrales françaises sont de 100 mSv sur 5 années cumulées avec un maximum de 50 mSv par an. Soit 50 fois plus », souligne Léo Tubbx, porte-parole de Stop Tihange. « Les normes d'exposition acceptable doivent être immédiatement revues à la baisse, estime-t-il. Toutes les personnes exposées au risque nucléaire doivent être identifiées, y compris celles et ceux qui travaillent en sous-traitance, comme intérimaires, avec des CDD, que ce soit dans le secteur de l'énergie ou dans le secteur médical ». Pour lui, « toutes ces personnes devront être suivies pendant le reste de leur vie, et les cancers qui apparaissent doivent être pris en charge par les firmes et les services concernés ». Elles doivent être considérées comme des maladies professionnelles. Pour diminuer l'exposition aux rayonnements ionisants, Léo Tubbx propose de réduire le temps d'exposition. Il dénonce aussi « l'accord de 1959 entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé suite auquel l'OMS a arrêté toutes ses études en lien avec le nucléaire ».

V. JA.

Le lien de cause à effet entre l'exposition à des fortes doses de radiation et le développement de cancers (leucémie et autres cancers du sang) est bien connu. Cela a pu être observé suite aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki par exemple. Mais jusqu'à présent, on ignorait l'impact de faibles doses de radiation sur l'être humain. Des doses telles qu'on peut en recevoir en passant un scanner à l'hôpital ou en habitant à quelques dizaines de kilomètres d'un réacteur nucléaire endommagé comme celui de Fukushima. C'est ce qu'ont voulu étudier des chercheurs. Ils viennent de publier leurs résultats dans la revue scientifique The Lancet.

L'étude a suivi une cohorte de 308.297 personnes ayant travaillé au moins un an dans une usine nucléaire. En France, en moyenne, chaque personne a été suivie pendant 27 ans. Ce qui représente un total de 8,22 millions d'années. Les chercheurs ont pour cela utilisé les bases de données contenant les chiffres issus des dosimètres que portent les travailleurs. Pour étudier l'impact de la radiation, ils ont examiné les décès survenus chez ces personnes et ont retenu ceux qui étaient dus à la leucémie, à un lymphome ou myélome multiple.

Conclusion, l'exposition à long terme à de faibles doses de radiation augmente bien le risque de développer la leucémie (les autres cancers du sang avaient aussi tendance à augmenter en rapport avec les doses de radiation mais la relation n'était pas significative d'un point de vue statistique). Ainsi, les chercheurs s'attendaient à ce que 134 des plus de 300.000 travailleurs décèdent de la leucémie (4,3 pour 10.000 personnes) mais en réalité, ils furent 531. Une extrapolation mathématique des données suggère que chaque dose de 10mSv (millisieverts) augmente le risque de développer une leucémie de 0,002 %. C'est justement le taux auquel s'expose un patient lors d'un scanner du thorax (même si les progrès technologiques permettent de diminuer ces doses, voir ci-contre).

En moyenne, chaque personne a été suivie pendant 27 ans. Ce qui représente un total de 8,22 millions d'années. Les taux restent faibles mais ils battent en brèche l'idée populaire selon laquelle en dessous d'un certain seuil l'exposition aux rayonnements serait inoffensive. Par contre, il semble qu'à dose équivalente, l'effet sur la santé est moindre s'il s'agit de petites expositions cumulées qu'une seule exposition (l'idée étant que le corps a la capacité de récupérer si « l'attaque » vient en continu). Les auteurs rappellent que si l'exposition à de fortes doses de radiation est rare en dehors de la radiothérapie, l'exposition à de faibles doses prolongées ou répétées est devenue de plus en plus courante au cours des dernières années. C'est surtout le secteur médical qui est responsable de la hausse (voir ci-contre en ce qui concerne la Belgique).

Les auteurs de l'étude demandent

que la balance bénéfices-risques soit à chaque fois discutée avant d'exposer un patient à des rayons.

Les chercheurs mettent également en évidence le risque pour les travailleurs de la santé qui utilisent la radiologie. C'est en particulier le cas pour ceux qui ont recours à cette technologie afin de guider un cathéter à travers les vaisseaux sanguins du patient pour atteindre son cœur ou cerveau. Maria Blettner, de l'Institut de biostatistiques médicales (Mainz, Allemagne) a rédigé un commentaire à l'étude. Elle indique que celle-ci apporte incontestablement des éléments de preuve quant au risque de développer une leucémie suite à l'exposition à de faibles doses de radiation. Toutefois, elle relève quelques limites à la recherche. Ainsi, elle souligne que l'exposition antérieure des travailleurs à des rayons n'a pas été prise en compte de même que l'exposition à d'autres sources de radiation durant la carrière (dors d'exams médicaux par exemple). Pour elle, il serait utile de procéder à d'autres études du type de celle-ci pour clarifier les effets des faibles radiations sur l'humain.

Justement, d'autres études sont en cours. Dont une qui recrute un million de personnes - à travers neuf pays européens - ayant passé des CT scans durant l'enfance. L'étude doit se terminer en 2017.

VIOLAINE JADOUL

Advertisement for Volkswagen Golf. Text: N'économisez jamais sur la qualité. Conditions de stock spéciales jusqu'au 31 juillet. La Volkswagen Golf. Soyez exigeant. Une voiture comme la Golf ne peut être conçue que pour répondre à toutes les attentes. Avec entre autres son régulateur de vitesse adaptatif ACC et le freinage d'urgence Front Assist, elle possède de nombreux avantages qui augmentent votre confort et votre sécurité durant la conduite. Son design unique la distingue incontestablement des autres véhicules de sa catégorie. Plus que jamais, la Golf fascine et pourtant elle parvient toujours à rester elle-même. Venez découvrir la Golf chez votre concessionnaire Volkswagen ou sur volkswagen.be

Publicité for Rossel Advertising. Includes contact information for SA ROSSEL ET C, Administration générale, and various services like advertising and media solutions.